

DE LA COMMUNAUTÉ BOURGEOISE À LA COMMUNE MIXTE

Courroux et Courcelon sont considérés comme deux villages depuis le VII^e siècle, mais ont toujours constitué une seule entité bourgeoise, municipale et paroissiale, avec quelques aménagements dans le passé.

Ancien Évêché de Bâle¹

Avant la Révolution française, la vie communautaire était organisée dans le cadre de la bourgeoisie, qui gérât les biens communs (champs, pâturages, forêts). Le bourgeois bénéficiait de droits que n'avaient pas les étrangers, résidents et habitants : droits politiques (participation aux assemblées et aux élections locales), droits d'usage des biens évoqués plus haut (bois de chauffage et de construction, usage des fins et pâtures). En contrepartie, il devait à la communauté (ainsi qu'au prince-évêque), des corvées.^A La bourgeoisie était généralement héréditaire ou s'acquerrait, si on était habitant, par décision de l'assemblée locale et de l'administration de la principauté. Les communautés étaient souvent réticentes à admettre de nouveaux membres et évoquaient un nombre suffisant d'artisans et une surcharge de pauvres à secourir.

À Courroux-Courcelon²

Dans l'Ancien Évêché de Bâle, les deux villages formaient une seule bourgeoisie. L'armorial de Quiquerez indique que chaque localité avait un sobriquet (les *Loups* et les *Corchétrons*), mais une seule bannière (représentant un loup) était utilisée pour identifier la communauté lors des plaids.^B En 1644, un courrier était adressé au maire de Lüttelsdorf et Sollendorf et, en 1704, une requête en bourgeoisie était destinée à la communauté de Courroux-Courcelon. Toutefois, la bourgeoisie était divisée en deux sections, avec des ambourgs^C et des comptes séparés de 1636 (Courroux) et 1644 (Courcelon) à 1792. Le plan de 1697 (*carte topographique des Communautés de Courroux et de Courcelon*) met en évidence les terrains de Courroux, de Courcelon et ceux qui sont communs.

Au XVIII^e siècle, près de 90 % de la population de Courroux-Courcelon était issue d'une famille bourgeoise.³ La demande d'admission de Mauris Flury, en 1717, mineur établi à Courcelon depuis plus de trente ans, a été refusée par les *communiers* de Courroux-Courcelon avec des arguments tels que ceux évoqués plus haut.

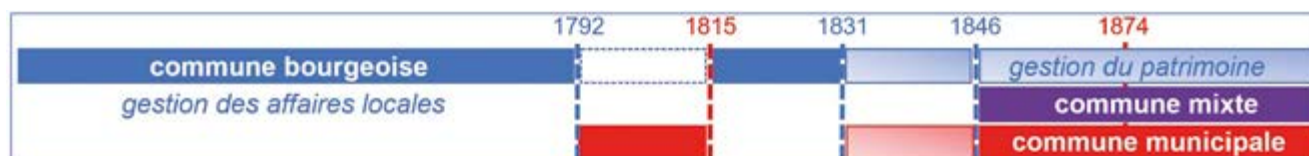


Figure 1 : Chronologie de l'organisation communale © D. Brosy

Période française¹

Le Jura a fait partie de l'État français pendant une vingtaine d'années (1793-1814) avec pas moins de quatre régimes (Convention, Directoire, Consulat et Empire) et presque autant d'organisations territoriales différentes (Département du Mont-Terrible, puis du Haut-Rhin; cantons et communes municipales). L'administration française, centralisée et hiérarchisée, a mis en place des communes municipales qui se superposaient aux anciennes communautés bourgeoises et paroissiales. Mais les historiens évoquent une résistance à cette volonté d'uniformisation administrative et d'égalité civile avec la persistance souterraine des bourgeoisies.



Figure 2 : Municipalités en 1795 © AAEB-MT357-358

À Courroux-Courcelon²

De 1793 à 1800, Courcelon a eu le statut de *municipalité* (figure 2), mais sans que cela apparaisse dans le fonctionnement interne (une seule autorité pour les deux villages). Le 10.12.1795, une réunion a eu lieu entre l'ancien et le nouveau conseil, en présence du préfet, pour analyser les comptes de 1793 à 1795. Entre 1801 et 1806, le Département du Haut-Rhin a établi la liste des *notables communaux*. François Cléménçon était maire et Melchior Farine adjoint.

La présence de l'armée française est illustrée par l'épisode des frères Farine en 1793 (voir La Loucarne 11). Comme ailleurs dans le Jura, les impôts et les taxes, les réquisitions militaires et la conscription ont plus laissé un souvenir d'occupation que de libération, mais le fonctionnement administratif, les codes napoléoniens et l'usage du français sont restés des acquis de cette période.

Jura bernois^{1, 4}

En 1815, le Congrès de Vienne a attribué l'Ancien Évêché de Bâle au canton de Berne. Les bourgeoisies ont été rétablies, avec une distinction entre bourgeois et habitants, les premiers participant seuls à la gestion des affaires locales (indigénat, assistance sociale, école) et bénéficiant des mêmes avantages que sous le régime des princes-évêques. Les historiens parlent de *Restauration*.

Les constitutions libérales - les historiens parlent de *Régénération* - de 1831 et 1846 et les lois de 1833 et 1852 sur l'organisation des autorités communales ont institué une séparation entre la commune des habitants et les communes bourgeoises. Il faudra quelques décennies et plusieurs ajustements pour que l'organisation que nous connaissons aujourd'hui (communes municipales, communes bourgeoises, communes mixtes) soit en place, avec une réorganisation des autorités administratives et politiques et une répartition des biens et des charges (actes de classification), les bourgeoisies possédant à l'époque les 2/3 des forêts et des pâturages.

LES LOUPS D'HIER

À Courroux-Courcelon²

Le 25.11.1816, 67 des 119 *bourgeois chefs de famille* de Courroux et Courcelon, seuls détenteurs du droit de vote, ont élu les premières autorités communales sous régime bernois, avec *sept préposés*. L'organisation du conseil communal a été précisée le 01.07.1818, avec les signatures des membres du bureau électoral : Nicolas Bouduban (maire), François Cléménçon (ancien maire de 1796 à 1806), Pierre Farine et Joseph Fleury (préposés).

Les autorités de 1818 (figure 3) sont particulièrement intéressantes, avec une majorité d'élus qui résidait à Courcelon. Par ailleurs, le procès-verbal de 1816 précise que *cette commune est divisée en deux sections éloignées l'une de l'autre et que l'assemblée a trouvé à propos de nommer également un ambourg pour la section de Courcelon, qui n'aura aucune perception à faire, celui de Courroux seul en sera nanti*. Les deux ambourgs (en rouge) habitaient Courcelon.

Le Règlement d'organisation pour la commune de Courroux et Courcelon du 16.05.1853 a intégré les changements induits par la Régénération en instituant formellement la commune mixte de Courroux et Courcelon, avec un conseil communal et une assemblée communale des habitants et bourgeois. La loi cantonale bernoise concernant l'extension du droit de suffrage dans les communes municipales et bourgeoises du 26.08.1861 a ouvert le droit de vote à l'ensemble des citoyens établis dans une commune.

Mais il faudra attendre l'été 1867 pour les actes de classification des biens communaux et des comptes séparant les comptes bourgeois et communaux.

La deuxième partie du XIX^e siècle a été marquée par l'essor industriel et démographique. L'intégration des habitants non bourgeois, beaucoup plus nombreux après 1850 (environ 30 %), était donc un enjeu important pour le bon fonctionnement du ménage communal.

1818		
Nicolas	BOUDUBAN	Cx
Joseph	RESPINGUET	Clon
Joseph	FLEURY	Cx
Pierre	FARINE	Cx
Ignace	COTTENAT	Clon
Joseph	FLEURY	Clon
Joseph	HÉRAULD	Clon

Figure 3: Conseil communal 1818 © ArcJ-147DT1.2.3

1877		1881		1889	
Jacques	BERDAT	Alphonse	LOVIAT	Alphonse	LOVIAT
Justin	FARINE	Justin	FARINE	Joseph	BERDAT
Joseph	RAIS	Pierre	HÉRAULD	Pierre	HÉRAULD
Charles	BERDAT	Joseph	BERDAT	François	RESPINGUET
Joseph	FROMAIGÉAT	Jacques	BERDAT	Séraphin	THÜLLER
François	BOUDUBAN	Séraphin	THÜLLER	Théodore	LANDIS
Jacques	CLÉMENÇON	Jacques	CLÉMENÇON	Alphonse	BERDAT

Figure 4: Premiers élus non bourgeois © ACC & D. Brosy

PÉRIODE		MAIRE	
1744	1750	Joseph	CLÉMENÇON
1751	1754	Gerie	BOUDUBAN
1755	1764	Georges	BERDAT
1765	1792	Joseph	FLEURY
1793	1795	Jean	FLEURY
1796	1806	François	CLÉMENÇON
1806	1815	Henri	CLÉMENÇON
1815	1826	Nicolas	BOUDUBAN
1827	1830	Ignace	COTTENAT
1831	1832	Jacques	LOVIAT
1833	1838	Henry Joseph	BERDAT
1838	1843	Jacques	LOVIAT
1843	1847	Ignace	COTTENAT
1847	1851	Jacques	LOVIAT
1852	1874	Joseph	FLEURY
1874	1881	Jacques	BERDAT
1882	1909	Alphonse	LOVIAT
1910	1918	François	ROSSÉ
1919	1925	Ariste	FARINE
1926	1943	Oscar	FARINE
1944	1956	André	WILLEMAIN

Figure 5: Liste des maires de 1744 à 1946 © ACC & D. Brosy

Si on analyse la participation aux assemblées communales et bourgeoises consécutives de 1852 à 1872, on peut observer que jusqu'en 1866, il n'y avait pas de différence. Il arrivait même que l'assemblée bourgeoise compte plus de participants que l'assemblée communale qui l'avait précédée. De 1868 à 1871, l'assemblée du budget a séparé la partie qui concerne la municipalité (caisse communale, caisse des pauvres, caisses des écoles) de la caisse de la bourgeoisie. La participation moyenne à l'assemblée communale était de 77, contre 60 pour l'assemblée bourgeoise. Cela représentait 22 % de participation en moins, que l'on peut attribuer au moins en partie au fait que 1/5 des participants à l'assemblée communale n'étaient pas bourgeois.

Jusqu'au début du XX^e siècle, l'élection des autorités se déroulait lors d'une assemblée communale ordinaire, dont c'était le seul objet. Dès 1906, elle avait toujours la même configuration (assemblée électorale un dimanche matin), mais ne figurait plus au procès-verbal des assemblées communales. Après la Première Guerre mondiale, le modèle du vote individuel le samedi et le dimanche s'est mis en place.

Jusqu'en 1920, les électeurs élaient le maire, les deux adjoints (un pour chaque section de Courroux et Courcelon), les quatre conseillers et le secrétaire communal au système majoritaire. Depuis 1885, un président et un vice-président des assemblées étaient également élus (jusqu'à le maire présidait l'assemblée). Le système proportionnel pour le conseil communal, sur la base des suffrages pour la période 1921-1924 et des listes pour 1925-1928, est entré en vigueur, avec l'apparition de listes constituées selon les courants politiques qui se sont structurés dans le Jura à la fin du XIX^e siècle : le parti libéral (radical), le parti conservateur (catholique), le parti socialiste et le parti paysan.

Jusqu'en 1877, tous les conseillers communaux étaient bourgeois. En 1877 (figure 4), Joseph Fromaigéat, commerçant, a été le premier conseiller communal non bourgeois (originaire de Vicques ou Courrendlin). Il sera suivi en 1881 par Séraphin Thüller, mineur (originaire de Seehof) et en 1889 par Théodore Landis, maître commis des soieries (originaire d'une commune de la région zurichoise).

Il est intéressant de constater que l'essor industriel (mines) et artisanal (tissage de la soie à domicile avec bureau central des travaux pour le Val Terbi à Courroux jusqu'en 1907) a créé des emplois et attiré des nouveaux habitants de la région ou de la région d'origine de l'activité.

Pour le premier maire non bourgeois, André Willemain, il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale (figure 5).

Daniel Brosy

¹ Histoire jurassienne - G. Amweg, P.-O. Bessire, Nouvelle Histoire du Jura

² Archives communales de Courroux (ACC)

³ Répertoire des noms de famille suisses - hls-dhs-dss.ch/famn

⁴ Archives cantonales bernoises et anciennes bases légales en ligne

⁵ Notices historiques sur les villes et villages catholiques du Jura - Louis Vautrey - 1881 - Slatkine 1979

A Corvée : journées de travail dues à la communauté ou au prince-évêque

B Plaid : assemblée annuelle des maires de la vallée de Delémont avec les hauts officiers du baillage

C Ambourg : responsable de la gestion des biens et intérêts de la communauté